



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Inondations dans la Vienne

Question au Gouvernement n° 1736

Texte de la question

INONDATIONS DANS LA VIENNE

Mme la présidente . La parole est à M. Pascal Lecamp.

M. Pascal Lecamp . Monsieur le ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires, après les redoutables crues de la Gartempe, de la Vienne et de la Creuse, je veux rendre un hommage appuyé aux services de l'État, aux sapeurs-pompiers, aux gendarmes, aux maires, aux élus et aux habitants du département pour le courage dont ils ont fait preuve tout au long du week-end pascal. (*Applaudissements sur tous les bancs.*) Tous les habitants évacués ont été relogés chez des amis ou des proches, ce qui témoigne d'une profonde solidarité territoriale.

Je tiens également à souligner combien la réactivité du ministre de l'intérieur et des outre-mer, qui a annoncé rapidement le lancement de la procédure accélérée visant à reconnaître l'état de catastrophe naturelle, a été appréciée des sinistrés et des élus. L'installation aujourd'hui, à Montmorillon, d'une cellule de crise de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS) à destination des commerçants sinistrés est la traduction de cette même réactivité au niveau préfectoral.

J'associe à ma question mes collègues Nicolas Turquois, député du nord de la Vienne, et Henri Alfandari et Fabienne Colboc, députés de l'Indre-et-Loire, dont les circonscriptions ont également été violemment touchées par les inondations.

Il nous faut passer maintenant à la phase des réparations et vous savez par expérience qu'elle est souvent longue, car chaque cas est particulier et les assurances proposent des évaluations et des procédures différentes. Le rapport de Thierry Langreny sur l'assurabilité des risques climatiques, qui sort aujourd'hui, apportera, je l'espère, des solutions. Les habitants sinistrés doivent être relogés. Comme les commerçants et les associations, ils doivent aussi être rapidement indemnisés.

J'ai une pensée particulière pour l'abbaye de Saint-Savin, classée depuis quarante ans au patrimoine mondial de l'Unesco, dont les cryptes, qui abritent des peintures originales inestimables, ont été inondées. La direction régionale des affaires culturelles (Drac) est mobilisée aux côtés de la commune.

Le Gouvernement a promptement annoncé, je l'ai dit, l'engagement de la procédure accélérée de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle. Quand cette procédure aboutira-t-elle et quelles mesures seront-elles prises pour soutenir les victimes et les collectivités touchées par ce nouvel événement climatique dramatique ?

Mme la présidente . Merci, cher collègue !

M. Pascal Lecamp . Dans un contexte d'accélération des catastrophes naturelles,... *(Mme la présidente coupe le micro de l'orateur, dont le temps de parole est écoulé. - Applaudissements sur les bancs du groupe Dem.)*

Mme la présidente . La parole est à M. le ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires.

M. Christophe Béchu, *ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires* . En raison des crues de la Creuse et de la Vienne, les cours d'eau des départements de la Vienne et de l'Indre-et-Loire ont en effet connu, ces derniers jours, des niveaux proches de leurs records historiques, voire supérieurs. Mes pensées vont, en cet instant, au kayakiste disparu sur la Vienne, que les forces de secours continuent de rechercher, ainsi qu'à ses proches. Je m'associe par ailleurs à vos propos : le dispositif d'alerte FR-Alert a fonctionné et Vigicrues a annoncé l'état de vigilance rouge. Plus de quatre-vingts sapeurs-pompiers, dont certains des départements voisins, et plus de soixante gendarmes se sont mobilisés et relayés aux côtés des élus de la Vienne pour éviter les pertes humaines pendant les inondations.

Cet épisode, dont je veux croire qu'il est maintenant derrière nous, puisque la décrue a commencé, nous conduit évidemment, comme vous, à nous interroger sur la suite, par une approche en deux temps : après la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle, il conviendra de réfléchir aux adaptations nécessaires dans notre pays, mais aussi dans le système assurantiel, face à l'accélération du dérèglement climatique.

En ce qui concerne le régime d'indemnisation des catastrophes naturelles, le ministre de l'intérieur et des outre-mer, Gérald Darmanin, dont c'est la responsabilité, a annoncé très rapidement qu'une procédure accélérée serait enclenchée. Dès la fin de la semaine, sous son autorité, ou au plus tard au début de la semaine prochaine, la cellule « Cat nat » se réunira pour examiner les dossiers. Quant au système assurantiel, à midi, aujourd'hui, avec Bruno Le Maire, nous avons reçu le rapport Langrenay. *(Applaudissements sur les bancs du groupe Dem et sur quelques bancs du groupe RE.)*

Données clés

Auteur : [M. Pascal Lecamp](#)

Circonscription : Vienne (3^e circonscription) - Démocrate (MoDem et Indépendants)

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1736

Rubrique : Catastrophes naturelles

Ministère interrogé : Transition écologique et cohésion des territoires

Ministère attributaire : Transition écologique et cohésion des territoires

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 avril 2024

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 3 avril 2024